



BUDGET 2024

Rapport de présentation

I- STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2024

1- PREAMBULE

2- LE BUDGET 2024

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2024

3-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024

3-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

II- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024

III- EQUILIBRE du BUDGET 2024

IV- LES RATIOS LEGAUX

V- LES BUDGETS ANNEXES

I -STRATEGIE FINANCIERE ET EQUILIBRE DU BUDGET 2024

Conformément à l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles* » est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des budgets 2023 (budget principal de la commune et budgets annexes).

1- PREAMBULE

Le budget 2024 a été construit en tenant compte des priorités politiques et des objectifs budgétaires/financiers définis dans le rapport d'orientations budgétaires (examiné par le Conseil municipal lors de sa séance du 06 mars 2024).

- **Des charges à caractère général en nette hausse en raison de la forte inflation**

Elles correspondent essentiellement aux dépenses de gestion quotidienne de la collectivité (contrats avec des prestataires, consommation fluides...). Cette évolution intervient malgré une action continue de la Collectivité pour maîtriser ses dépenses courantes mais s'explique par la poussée inflationniste.

- **Des charges de personnel** qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement de la commune avec une dynamique maîtrisée.

- **Le choix de maintenir et développer les services rendus aux Aixois**

- **Le choix d'un soutien pérenne aux associations**

- **Une stabilité des taux d'imposition**

- **Le maintien d'une capacité d'autofinancement la plus élevée possible**

- **Un niveau d'investissement conséquent sans recours à l'emprunt**

Tenant compte des priorités d'actions et des projets en cours, les dépenses d'équipements de la commune s'élèvent à **3 937 000 € pour 2024**.

2- LE BUDGET 2024

Le volume budgétaire 2024 pour le budget principal est donc de : 13 471 957,64 €

Volume budgétaire Budget Principal 2024	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	6 225 581 €	1 630 789 €	7 482 424,51 €	373 945,49 €
	7 856 370 €		7 856 370 €	
INVESTISSEMENT	5 600 247,64 €	15 340 €	5 600 247,64 €	15 340 €
	5 615 587,64 €		5 615 587,64 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2024	13 471 957,64 €		13 471 957,64 €	

3- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET 2024

La section de fonctionnement correspond aux dépenses et recettes de gestion courante d'Aixe-sur-Vienne.

Les dépenses et les recettes sont de deux ordres :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions.

Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges à caractère général (prestations de services et dépenses liées aux services externalisés, dépenses d'énergie et de fluides, etc.), les frais de personnel, les subventions versées à différents organismes, ainsi que les intérêts de la dette.

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent les recettes fiscales, les dotations versées par l'État, les tarifs acquittés par les usagers des services publics, ainsi que diverses recettes de gestion courante perçues par la Commune.

3-1 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024 :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 7 856 370 €
- En mouvements réels : 6 225 581 €

Les dépenses réelles de fonctionnement de la commune progresseront de nouveau en 2024.

Cette augmentation s'explique par la conjonction, en 2024, de plusieurs facteurs, parmi lesquels notamment :

- **La poursuite de la poussée inflationniste**, certes en ralentissement progressif, mais néanmoins toujours présente en 2024 avec des conséquences sur la plupart des postes de dépenses (alimentation, fournitures diverses et prestations, ...)
- **L'évolution dynamique des dépenses de personnel dans une période particulièrement dense en termes de mesures nationales** (effet en année pleine de la nouvelle revalorisation du point d'indice de + 1,5% appliquée depuis le 1^{er} juillet 2023, attribution à l'ensemble des agents de 5 points d'indice majorés complémentaires à compter du 1^{er} janvier 2024, revalorisations successives du SMIC...)

	BP 2024
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 225 581 €
DEPENSES DE PERSONNEL	3 654 490 €
DEPENSES DE GESTION	2 370 591 €
FPIC	95 000 €
INTERETS EMPRUNTS	105 000 €
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	500 €

a) Hausse de la ligne « **DEPENSES DE PERSONNEL** »

A ce stade il est envisagé une dépense « charges de personnel » à hauteur de 3 654 490 € (après retraitement Régie et remboursement du 013) soit + 3,95 % par rapport au CA 2023

Cette progression résulte, outre les éléments cités dans le paragraphe précédent, de :

- ◆ La progression naturelle des carrières des fonctionnaires
- ◆ Le versement de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat
- ◆ De la mise en place de la participation employeur à la complémentaire santé
- ◆ La poursuite du versement « forfait mobilité durable » au bénéfice des Agents de la Collectivité qui ont fait le choix d'opter pour des modes de déplacement doux.
- ◆ L'organisation du repas des Aînés, des élections européennes
- ◆ La hausse d'un point de la contribution patronale à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)

b) Hausse de la ligne « **DEPENSES DE GESTION** »

Ces dépenses comprennent les charges immobilières, les assurances, les divers impôts et taxes, les dépenses de fluides, les travaux d'entretien sur le patrimoine, les contrats de maintenance et les subventions versées.

En 2024, dans un contexte d'inflation persistante (bien qu'en ralentissement), les charges énergétiques pèsent fortement sur le budget de la commune.

Pour 2024, il est également noté la prise en compte de :

- L'augmentation du prix des matériaux et des fournitures
- L'augmentation de la contribution obligatoire au SDIS (+ 11 472 €)
- Une augmentation des subventions d'équilibre versées au budget annexe Restaurant Scolaire et au budget annexe du CCAS.

De manière générale, depuis de nombreuses années, et hors subventions exceptionnelles ou ponctuelles, le soutien financier de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, au monde associatif a systématiquement été sanctuarisé.

- c) Stabilité de la ligne « FPIC » qui affiche un montant de 95 000 €

Il s'agit de prendre en compte la nouvelle répartition sollicitée par la Communauté de Communes du Val de Vienne. (Prise en charge par l'ensemble des communes de la fraction due par l'EPCI)

- d) Baisse de la ligne « INTERETS D'EMPRUNTS » intégralement composées des intérêts de la dette.

Avec toutefois, l'incertitude liée à la variation des taux d'intérêt pour les 2 emprunts contractés par la Collectivité, qui sont à taux variable.

- Livret A+ 0,95 (2,95% jusqu'à présent) : 3,95 % depuis le 1^{er} février 2023. Extinction du prêt en 2026
- EURIBOR 3 mois, 5,35 % au 1^{er} janvier 2024, mais actualisation tous les 3 mois et aucune lisibilité...Extinction du prêt en 2033

- e) 500 € de « DEPENSES EXCEPTIONNELLES »

3-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024

- En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 7 856 370 €
- En mouvements réels : 7 482 424,51 €

	BP 2024
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT	7 482 424,51 €
IMPOTS LOCAUX	3 898 757 €
AUTRES RECETTES FISCALES (<i>Att. Comp. + droits mutations+ TLPE</i>)	1 557 099,51 €
DOTATIONS et PARTICIPATIONS (<i>Etat + Départ.+...</i>)	1 043 548 €
RECETTES DE GESTION	983 020 €

- a) L'augmentation de la ligne « IMPOTS LOCAUX »

La politique de stabilité des taux se poursuit, dans la lignée des années précédentes.

En 2024, les taux d'imposition resteront inchangés par rapport à 2023. L'évolution de ce poste de recette est liée à l'actualisation légale des bases fiscales qui s'élève pour 2024 à + 3,9 %.

Taux imposition 2024

Taux TFB 2023 : 41,73%

Taux TFNB 2023 : 95,96 %

Taux TH : 12,18 %

→ Bases d'imposition prévisionnelles 2024 :

Bases Imposition	2023 effectives	2024 prévisionnelles
Taxe Habitation (RS)	553 588	677 200 (avec THLV)
Taxe Foncière Bâti	8 722 817	9 079 000
Taxe Foncière non bâti	90 834	93 500

→ **Produits à taux constants**

Le produit attendu des taxes locales est calculé en retenant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2024 par les taux votés en 2024.

MONTANT PREVISIONNEL 2024 au titre de la fiscalité directe locale : 3 898 757 €

TFB+TFNB : 3 878 390 €

TH résidences secondaires + TH Locaux Vacants : 82 483 €

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Cette compensation intervient depuis 2021.

Le montant de TFPB départemental transféré en compensation à une commune n'est pas automatiquement égal au montant de ressources de TH perdu par cette commune :

- Il peut être supérieur et on parlera alors de « commune surcompensée »
- Il peut être inférieur et on parlera alors de « commune sous-compensée »

Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un Coefficient Correcteur ; celui-ci, calculé par les services de l'État en 2021, sera fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune.

La commune d'Aixe-sur-Vienne est surcompensée, la contribution coefficient correcteur s'élève à : - 62 116 € pour 2024.

b) Baisse de la ligne « **AUTRES RECETTES FISCALES** »

- Stabilité de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes du Val de Vienne
- Evaluation prudente des DTMO (Droits de Mutation à titre Onéreux) à hauteur de 60 000 € inférieure aux recettes perçues en 2022 et 2023, en raison du contexte particulièrement incertain pour ce qui concerne le marché de l'immobilier.
- Evaluation à hauteur de 10 000 € de la recette attendue au titre de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

c) Ajustement de la ligne « **DOTATIONS et PARTICIPATIONS** »

En 2024, pour le budget de la Commune d'Aixe-sur-Vienne, les concours financiers de l'Etat et autres participations se chiffrent à 1 043 548 € et se décomposent comme suit :

	BP 2024
Dotation Globale de Fonctionnement	848 000 €
Compensations fiscales	90 048 €
Autres participations	105 500 €
TOTAL	1 043 548 €

→ **La dotation globale de fonctionnement 848 000 €**

Le montant de la dotation forfaitaire estimée en 2024 s'élève à 338 000 €. L'écrêtement qui s'est appliqué chaque année jusqu'en 2022, avait été suspendu en 2023 pour les communes. Il s'applique de nouveau en 2024. L'estimation de cet écrêtement, connue à ce jour affiche un montant de 3 004 €. (En partie compensé par l'évolution de la part liée à la variation de la population qui affiche un montant de 2 736 €)

La Dotation de solidarité rurale devrait évoluer légèrement et la Dotation nationale de péréquation devrait rester stable.

	BP 2024
Dotation forfaitaire estimée	338 000 €
Dotation de solidarité rurale estimée	400 000 €
Dotation nationale de péréquation estimée	110 000 €
TOTAL	848 000 €

→ **Les compensations fiscales 90 048 €**

Les compensations fiscales servent chaque année de variable d'ajustement à l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Les compensations fiscales sur 2024 affichent un montant global de 90 048 €.

	BP 2024
Compensation exonération taxe Foncière bâti – personnes de conditions modestes	5 802 €
Compensation exonération taxe Foncière bâti – locaux industriels	75 734 €
Compensation exonération taxe Foncière non bâti	8 512 €
TOTAL	90 048 €

→ **Les autres participations 105 500 €**

- FDTP (Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle) estimé à 33 000 €
- Stabilité des autres co-financements avec une incertitude quant au montant de la participation versée par l'Etat s'agissant de titres sécurisés du fait de l'application d'un nouveau mode de calcul.
- 35 000 € au titre des charges de personnel pour le fonctionnement du France services

d) Ajustement de la ligne « **RECETTES DE GESTION** »

A ce stade, les recettes de gestion ont été estimées avec prudence mais en tenant compte des mises à jour tarifaires intervenues.

Elles comprennent essentiellement :

- Les recettes générées par les services
- Les loyers et remboursements de charges versés à Aix-sur-Vienne par des occupants de bâtiments communaux
- Le remboursement de personnel mis à disposition d'autres organismes (Communauté de Communes, SABV)
- Les remboursements des sinistres par les assurances
- La vente de matériel

3-3 EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

	BP 2024
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	7 482 424,51 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (2)	6 120 581 €
EPARGNE DE GESTION COURANTE (3)=(1)-(2)	1 361 843,51 €
INTERETS DETTE (4)	105 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (5)=(2) +(4)	6 225 581 €
TOTAL EPARGNE BRUTE (6)= (3)-(4)	1 256 843,51 €
TAUX EPARGNE BRUTE = (6)/(1)	17,24

Taux autofinancement Budget 2024 (taux épargne brute)

Rapport entre les recettes réelles et la capacité d'autofinancement (épargne brute).

Il mesure la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette.

16,80 %

Il s'agit d'un indicateur de la santé financière de la collectivité (seuil d'alerte < ou égal à 8%)

II -LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2024

1- LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024 :

- En mouvements budgétaires (opérations réelles + mouvements d'ordre confondus) : **5 615 587,64 €**
- En mouvements réels : 5 600 247,64 €

→ **Les dépenses d'équipement : 3 937 000 €**

Tenant compte des priorités d'actions et des principaux projets précédemment définis, les dépenses d'équipement de la Ville (chapitres 20, 21, 23 et travaux en Régie) au BP 2024 s'élèvent à 3 937 000 €.

Le maintien de ce niveau d'investissement élevé répond, pour rappel, à plusieurs objectifs principaux, à savoir :

- poursuivre les investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire, déjà engagés au cours des années précédentes.
- poursuivre la mise en œuvre du programme de mandat 2020-2026.

Ainsi, malgré le ralentissement économique et la progression des dépenses réelles de fonctionnement en raison, notamment, de l'inflation, la Commune d'Aixe-sur-Vienne est en mesure de mener un ambitieux programme d'investissement, sur un rythme soutenu.

Des investissements indispensables à la transition écologique et énergétique du territoire : 470 000 €
Avec la poursuite des actions engagées au cours des exercices précédents (renouvellement des équipements d'éclairage public et des équipements d'éclairage intérieur, remplacement de convecteurs par des dispositifs dits « intelligents » installation de régulations, de sèche-mains électrique...). L'exercice 2024 se traduira par une démarche vertueuse sur le plan environnemental avec l'élaboration d'un schéma directeur vélo, des travaux d'isolation à la Mairie, le lancement d'une étude de renaturation du ruisseau de Chamboret en partenariat avec le SABV, l'aménagement paysager du rond-point de La Pouge, du délaissé de voirie situé route de Losmonerie, la création d'un dispositif de collecte des EP pour le site du Pôle solidarité ou encore la mise en conformité d'un équipement d'assainissement non conforme, l'acquisition d'un véhicule électrique et le lancement de la Maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Robert DOISNEAU.

Une ville attractive et rayonnante : 690 000 €

Dans la continuité de l'action déjà engagée, plusieurs chantiers structurants tel que la restructuration de la voirie Résidence Pompadour, la reconstruction de murs de soutènement rue de la Nèple, la construction d'un nouveau sanitaire au camping, l'effacement des réseaux lotissement de Chamboret.

Dans le cadre de sa gestion dynamique du patrimoine, la démolition de 2 bâtis anciens et vétustes est au programme ; le foncier libéré, avenue du Président Wilson, profitera d'un nouvel aménagement.

Une politique sportive volontariste : 1 543 840 €

L'année 2024 sera marquée par la poursuite des travaux de restructuration de la base nautique, de la construction d'un skate-park et la rénovation de deux courts de tennis extérieurs.

La réalisation des projets cités n'occulte en rien la priorité donnée au « **gros entretien** » régulier du patrimoine municipal qui reste une priorité d'investissement du budget 2024. (la mise en sécurité des immeubles menaçant ruine impasse du Challat, diverses réfections de voirie, signalisation routière, réfection de couvertures, matériels écoles, mises aux normes diverses...) : **1 021 960 €**

Une enveloppe de **83 000 €** sera dédiée **aux affaires générales** (acquisition petits matériels, mobilier écoles et autres, logiciels, matériels informatiques...) et enfin une enveloppe réservée à **d'éventuelles acquisitions foncières** pour **86 000 €** et l'acquisition de cavurnes et cases de colombarium pour **le cimetière pour 42 200 €**.

Les dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement

à l'exclusion du remboursement du capital de la dette

→ **Le remboursement de la dette : 546 000 €**

En 2024, le remboursement en capital de la dette est inscrit à hauteur de 546 000 € compte tenu des échéances d'emprunts contractés sur les exercices antérieurs.

→ **Le Fonds de Roulement : 1 117 247,64 €**

2- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024 :

En mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : **5 615 587,64 €**

En mouvements réels : 5 600 247,64 €

Outre le montant du FCTVA et le produit des Taxes d'Aménagement évalué à 280 000 €, la commune bénéficie pour 2024 du soutien financier de ses principaux partenaires.

→ **Les recettes d'équipement 1 332 967,55 € (y compris les restes à réaliser sur opérations réalisées en 2023)**

Ainsi l'**Europe** participe à hauteur de **553 426,36 €** à l'opération de requalification urbaine du secteur Mairie / place René Gillet, à l'aménagement du tiers lieu et à la construction de la halle marchande.

L'**Etat** participe au financement de la restructuration de la base nautique, de la création d'un skate-park, de la création d'une réserve incendie au Grand Rieux et de l'aménagement d'une placette avenue du Président Wilson à hauteur de **353 275,24 €**.

La **Région** accompagne l'opération de restructuration de la base nautique à hauteur de **100 000 €**

Le **Département** de la Haute-Vienne s'est également engagé à financer la construction des préaux à l'école, la restructuration de la base nautique, la création d'un skate-park, la création d'un nouveau sanitaire au camping, les travaux sur le réseau d'éclairage public et les travaux d'aménagement de voirie Résidence Pompadour à hauteur de **326 265,95 €**.

→ **L'autofinancement cumulé 2 658 923,93 €**

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 200 000,00 €
Excédent fonctionnement reporté 2023	244 785,49 €
Excédent investissement reporté 2023	1 214 138,44 €
TOTAL	2 658 923,93 €

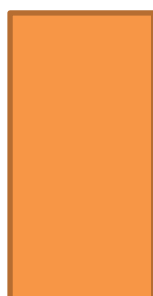
→ Compte tenu des recettes FCTVA + TA, des subventions attribuées, de l'épargne cumulée et de l'excédent d'investissement constaté en 2023, **aucun recours à l'emprunt n'est envisagé pour financer le programme d'investissement 2024**

Au 31 décembre 2024, l'encourt de dette diminue et s'élève à : 4 764 585,68 €

III- EQUILIBRE du BUDGET 2024

Fonctionnement : 7 482 424,51 €*

DÉPENSES



***PERSONNEL**
3 654 490 €



***DÉPENSES DE GESTION**
2 371 091 €
(y compris charges exceptionnelles)



INTÉRÊT DE LA DETTE
105 000 €



FPIC

95 000 €



ÉPARGNE
1 256 843,51 €

RECETTES



IMPÔTS LOCAUX
3 898 757 €



AUTRES RECETTES FISCALES
1 557 099,51 €



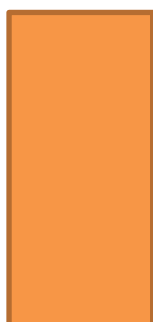
DOTATIONS ETAT + DEPT
1 043 548 €



RECETTES DE GESTION
983 020 €

Investissement : 5 600 247,64* €

DÉPENSES



DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT
3 937 000 €



**REMBOURSEMENT DE LA
DETTE EN CAPITAL**
546 000 €



FONDS DE ROULEMENT
1 117 247,64

RECETTES



ÉPARGNE
1 256 843,51 €



SUBVENTIONS/FCTVA/TA
1 620 124,14 €



PRODUIT AVANCES
64 356,06 €



**AUTOFINANCEMENT CUMULÉ
+ EXCEDENT INVEST.**
2 658 923,93 €

**Ecritures réelles hors opérations d'ordre budgétaire*

IV -LES RATIOS LEGAUX

Population légale au 1^{er} janvier 2023 : 5 887 habitants

Population légale au 1^{er} janvier 2024 : 5 917 habitants

6 ratios légaux	Ratios départementaux 2022*	CA 2023	BP 2024
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 137 €	992 €	1 052 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 433 €	1 272 €	1 265 €
Produits impôts directs / Population	642 €	635 €	659 €
Dépense équipement brut / population	395 €	398 €	665 €
Encours dette / Population	333 €	896 €	805 €
Dotation Globale de fonctionnement / Population	156 €	142 €	143 €

*source DGFIP Limoges – communes de mêmes strates

V – LES BUDGETS ANNEXES

1- BUDGET ANNEXE RESTAURANT SCOLAIRE

Le volume budgétaire 2024 pour le budget Restaurant scolaire est donc de : 701 732,59 €

Volume budgétaire Budget Restaurant scolaire 2024	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	620 000 €	22 663 €	642 663 €	0 €
	642 663 €		642 663 €	
INVESTISSEMENT	59 069,59 €	0 €	36 406,59 €	22 663 €
	59 069,59 €		59 069,59 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2024	701 732,59 €		701 732,59 €	

De manière générale, la Commune s'attachera à assurer une restauration scolaire saine, sûre, équilibrée et de qualité :

- La poursuite de façon raisonnée de la « montée en puissance » des denrées d'origine biologique, locale, de qualité et produites dans le respect de l'environnement
- La poursuite d'actions d'éveil au goût, à la sensibilisation des enfants à l'importance de l'alimentation « mieux manger »
- Le lancement d'un travail collaboratif pour limiter le gaspillage alimentaire (avec une phase de diagnostic suivie de préconisations partagées)
- La poursuite du travail mené sur le tri des déchets
- Diversification du potager communal

Le service devra faire face à :

- ◆ Une augmentation du poste « alimentation » en raison de l'augmentation de la part produits bio et de qualité mais également en raison de l'augmentation des prix.

Le montant de la subvention d'équilibre versée par le budget général de la commune est évalué à :

207 000 €

Principales opérations en dépenses d'investissement :

- Acquisition de matériels (dont 1 batteur mélangeur, 1 four mixte, 1 armoire de stérilisation des couteaux, des étagères inox...)
- Migration du logiciel SALAMANDRE, pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires

2- BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Le volume budgétaire 2024 pour le budget cimetière est donc de : 16 433,31 €

Volume budgétaire Budget Cimetière 2024	DEPENSES		RECETTES	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
FONCTIONNEMENT	7 510,32 €	600 €	9 000 €	0 €
	9 000 €		9 000 €	
INVESTISSEMENT	7 433,31 €	0 €	6 833,31 €	600 €
	7 433,31 €		7 433,31 €	
VOLUME BUDGETAIRE BP 2024	16 433,31 €		16 433,31 €	

Les dépenses d'investissement :

Aucune identification de dépense.

3- BUDGET ANNEXE CCAS – Pour Information

Le vote du budget du CCAS a eu lieu en séance du Conseil d'Administration le 05 avril 2024.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement : 282 364 €

Service SOCIAL : 62 450 €

⇒ Avec une subvention d'équilibre évaluée à 55 000 €

Service PORTAGE DE REPAS : 219 914 €